

Tél : 01 60 67 31 09	<input type="checkbox"/> Maternelle	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre	Date
Courriel ce.0770304m@ac-creteil.fr	<input checked="" type="checkbox"/> Elémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre	Le 07/03/2017
	<input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre	De 18h00 à 19h50
		<input type="checkbox"/> extraordinaire	

Présents :

Enseignants de l'école	<ul style="list-style-type: none"> ● BUSSY Jérôme ● VALENTIN Bruno ● GUINCHARD Marie-Jo ● PIASECKI Véronique ● PICOZZI Isabelle 	<ul style="list-style-type: none"> ● SABBAR Lucile ● VAN DE VELDE Anne-Sophie ● VOLANT Florence ● MIRZA Marjorie
Membres du RASED	●	
IEN ou son représentant	●	
DDEN	●	
Parents élus	<ul style="list-style-type: none"> ● MOULET Valérie ● MENARD Alexandra ● CHABOCHE Sylvianne ● DELGRANGE Véreine 	<ul style="list-style-type: none"> ● JEUDY-COUVRAND Chloé ● REMBRY ● SCHENHER Yannick
	Suppléants : TIMELLI Christine, SCHMITT Marlène, DEJEAN Dayann, LETERRIER Romain	
Le maire ou son représentant	● ROSSIERE-ROLLIN Serge	● BORZUCKI Jean-Claude
Autres membres invités	●	●
Absent(es)	Absent(es) excusé(es)	
●	<ul style="list-style-type: none"> ● Madame LENOIR (Inspectrice) ● Madame PELAMOURGUES (psychologue scolaire) 	<ul style="list-style-type: none"> ● CONS-MANRIQUE Ingrid (arrêt) ● DORMION Sandra (arrêt)

Présidente de séance : VOLANT Florence	Secrétaire de séance :
--	------------------------

1- Prévision des effectifs pour la rentrée 2017/2018 :

L'effectif actuel est de 215 élèves, soit un effectif moyen de 26.9 élèves par classe.

Pour la rentrée prochaine, on prévoit :

CP : 47 CE1 : 40 CE2 : 37 CM1 : 36 CM2 : 50 soit 210 élèves, sans tenir compte des départs et des arrivées éventuels. Ce qui diminue l'effectif par classe à 26.25

Normalement, on évite une deuxième fermeture.

Cette année, il n'y aura pas de samedi banalisé pour les admissions : les parents souhaitant inscrire leur enfant au CP sont invités à prendre RDV avec Mme Volant sur ses temps de décharge (mercredi et jeudi).

2- Rappels du règlement intérieur :

● **Absences** : il est rappelé que lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent sans délai, faire connaître à la directrice le motif de cette absence.

L'appel téléphonique ne dispense pas d'un mot d'excuse manuscrit pour le jour de retour à l'école.

L'excuse « raison personnelle » ne peut être invoquée.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants :

- Maladie de l'enfant,
- Maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille,
- Réunion solennelle de famille,
- Empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications,
- Absence temporaire des responsables qui oblige leur enfant à les suivre.

Les autres motifs sont appréciés par l'Inspecteur d'Académie. Celui-ci peut diligenter une enquête par les services sociaux, il adresse ensuite un avertissement aux personnes responsables de l'enfant en leur rappelant les lois sur l'obligation scolaire ; notamment dans les cas suivants :

- Lorsque, malgré l'invitation de la directrice, les responsables n'ont pas fait connaître les motifs d'absence ou ont donné des motifs inexacts,
- Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime, ni excuses valables, plus de quatre demi-journées dans le mois.

● **Livres :** Les livres empruntés à la bibliothèque municipale sont parfois perdus ou rendus dans un état déplorable. Dans ce cas, la bibliothécaire demande à l'école de les remplacer. Ceux-ci sont parfois onéreux ! On rappelle donc que l'école demandera systématiquement aux parents le remboursement de ceux-ci.

3- Projet d'école

Les 3 axes principaux du projet d'école 2015/2018 sont:

- Maîtrise de la langue : écrire
- Mathématiques : calcul / grandeurs et mesures
- Agir sur le climat scolaire (notion de droits, de devoirs, respect des règles)

4- Exercices de sécurité :

● Les exercices d'évacuation en cas d'incendie sont réalisés 2 fois dans l'année : 1 en septembre, 1 second vers février/mars (selon le temps). Le premier exercice incendie a eu lieu le 21/09/2016.

● Un exercice de confinement a eu lieu le 07/12/2016, avec des observateurs (2 parents élus, 1 gendarme, 1 élu municipal). Le bilan de cet exercice est le suivant : il faut **trouver une solution**:

- **pour donner l'alerte car la solution du téléphone portable n'est pas satisfaisante.**

→ La possibilité d'une sonnerie différente de l'alerte incendie est à l'étude.

- **pour l'accessibilité aux médicaments (PAI) qui sont regroupés en salle des maîtres.**

- **pour fermer les volets plus rapidement.**

Selon le scénario, il serait souhaitable de mettre tous les enfants à l'abri au 1^{er} étage. Pour cela, il est préconisé de monter un mur sous le préau pour sécuriser la traversée du préau par les élèves du rez-de-chaussée, et d'y installer 1 seule porte.

Si les élèves du second bâtiment n'ont pas le temps de se rendre au 1^{er} étage, il est préférable qu'ils se regroupent dans la classe 5 où les fenêtres à l'arrière ne sont pas à hauteur d'homme.

Pour sécuriser les lieux:

- **mettre des brise-vues sur la clôture côté Auxence dans la grande cour,**

- **monter un mur de 2 m au lieu du grillage dans la petite cour,**

- **murer la porte qui donne dans le mur de clôture à l'arrière du bâtiment,**

- **occulter la fenêtre de la classe qui donne sous le préau,**

- **installer un visiophone au portail de l'entrée,**

→ M le maire précise que l'important est de vérifier l'identité de la personne qui pénètre dans l'école. Cependant, ceci est compliqué à distance (avec seulement l'interphone). M le maire conclut que si un visiophone est réellement souhaité alors il sera installé.

- **installer de films anti-déflagration sur les fenêtres du rez-de-chaussée des 2 bâtiments.**

Un second exercice de confinement (pour risques naturels) doit être effectué sur mars/avril ou mai.

5- Vie de l'école

Interventions diverses :

- Musique : Le spectacle se fera en 2 fois, comme les années précédentes. Un groupe à 19h00 et l'autre à 20h00. Il aura lieu à la **salle polyvalente le mardi 20 juin**.
- Sécurité routière : Cette intervention est proposée à partir du CE2. Dans chaque classe de cycle 3, un gendarme intervient pour 3h00 de théorie et 1h30 de pratique. La théorie a eu lieu courant février, la pratique aura lieu à partir du mois d'avril.
- Permis piéton : Cette intervention est assurée par un gendarme de la brigade de Donnemarie. Elle est proposée aux classes de CE2. Lors de la première intervention, les enfants prennent connaissance d'un petit livret de conseils ; à la seconde, ils ont un questionnaire à l'issue duquel leur est délivré leur permis piéton.
- Pompiers : toutes les classes vont bénéficier d'une intervention d'1h30 chacune.
- SMETOM : toutes les classes vont bénéficier de l'intervention du SMETOM : cela les sensibilise au tri des déchets et leur devenir. Les classes de CE2 et CM2 iront visiter le centre de tri de Nangis fin mars (21 et 28). (2x140=280 euros)

Sorties scolaires :

Mmes Picozzi et Guinchard iront en forêt de Fontainebleau le 12 juin (420 € + le car)

Mme Volant et M Bussy iront à Oeuilly (musée sur l'école et la maison autrefois) le 01 juin (440 € + le car)

Mmes Piasecki et Sabbar aimeraient aller à la Fabuloserie (en attente confirmation)

Rappel : la participation des familles à la coopérative a été faible en début d'année (environ 200 € par classe). Désormais, sur les autorisations de sortie, le coût de chaque sortie sera précisé afin que les parents se rendent compte de la dépense afférente à celle-ci.

Liaison GS/CP:

Les visites des GS dans les classes de CP se feront les Lundi 15 et Jeudi 18 mai.

Animations diverses :

L'enfant et le 7^{ème} art :

Chaque classe ira au cinéma de Mons-en-Montois voir l'un des films sélectionnés par l'association « L'enfant et le 7^{ème} art » :

Les CP et CP/CE1 (Mesdames Sabbar et Piasecki): le mercredi 03/05

Les CE1 et CE2 (Monsieur Bussy et madame Volant) : le vendredi 05/05

Les CM1 (Mesdames Picozzi et Guinchard) : le jeudi 11/05

Les CM2 et CE2/CM2 (Madame Van de Velde et M Valentin) : le mercredi 10/05

Prix : 4 € par enfants x 215 = 860 € + 4 trajets aller/retour pour Mons-en-Montois 4 x 120 =480 €

Animations sportives (stade de Donnemarie-Dontilly) :

Les animations sportives (dates et activités) ne sont pas encore définies.

Événements : Carnaval le 22 avril et kermesse le 17 juin

6- Coopérative scolaire :

- Les recettes/bénéfices à répartir sur les 8 classes sont les suivantes :

Cotisation des parents en début d'année : 1435 € la vente des photos : 1227 € (153 par classe)
la vente de chocolat : 1535 € (191 par classe)

Mme Delclef propose d'organiser à nouveau la vente de bulbes dont 40% seraient reversés à la coopérative.

- Le voyage scolaire des CM2

Les bénéfices des actions (ventes) menées pour le financement du voyage sont les suivantes:

Sapins : 362 € Marché de Noël : 252 € Loto : 1193 € Pain d'épice : 101 € soit un total de 1908 €

Le coût du voyage est de 14404 € soit un coût par enfant de 277 €. Les parents sont sollicités à hauteur de 160.00 € par enfant soit 8320 € euros car 6 enfants ne participeront pas au voyage pour raison personnelle et non financière. La municipalité participe par une subvention de 3420.00 €. Il reste donc 756 € à la charge de la coopérative scolaire, compensés par les bénéfices des ventes photos (153x2) et chocolat (191x2) à répartir.

Pour le reste, le point sera fait avec les parents des élèves de CM2 au cours de la réunion du 09/03.

Remerciements : à Mme Delclef pour la vente de chocolats, aux parents d'élèves qui s'investissent dans les différentes actions pour le voyage des CM2 (notamment la vente d'objets au marché de Noël qui a demandé beaucoup de temps en amont pour la couture) et à tous ceux qui répondent présents dès que l'on a besoin (Mmes Delgrange et Moulet pour la semaine du livre par exemple)

- 7- **Travaux** La réfection de la salle des maîtres est en cours.

8- Questions des parents

Problème de violences et bagarres

Les enseignants qui surveillent la cour ne sont jamais témoins de vraies bagarres et interviennent dès que des enfants se frappent.

Affichage des enseignants absents

Pour les absences prévues : les enfants sont prévenus oralement (parfois par écrit) que l'enseignant ne pourra assurer sa classe. Cela suppose toujours que l'Inspectrice a été prévenue, a donné son autorisation et qu'un remplaçant est prévu.

Pour les absences imprévues, il n'est pas toujours possible de prévenir les familles. Mme Volant essaiera d'afficher le matin et de prévenir s'il y a un remplaçant ou non.

Parking (visibilité quand on en sort) :

Un miroir est prévu à la sortie du parking.

Garderie (éclairage à la sortie)

Si un éclairage extérieur est réellement nécessaire, il sera du type « minuterie ».

WC : propreté

Il s'avère que très régulièrement, certains garçons urinent sciemment par terre ou contre les murs dans les toilettes ! Ce problème, qui relève d'un manque d'éducation, peut avoir une incidence sur la santé des autres : en effet, certains enfants se retiennent d'aller aux toilettes car celles-ci sont sales et il y règne une

odeur nauséabonde ! Il n'est pas envisageable de fermer les toilettes pendant le temps de classe mais il est décidé que les toilettes (sous le préau) seront fermées sur le temps du midi : les enfants utiliseront les toilettes de la cantine.

Procars (problème des ceintures + incident)

Un courrier a été envoyé pour signaler qu'un chauffeur avait eu une conduite non appropriée (brusque) pour un trajet piscine. De plus, le problème des ceintures défectueuses est récurrent : il en résulte une perte de temps au moment de partir car il faut déplacer les enfants afin qu'ils soient tous attachés. Une vérification sera effectuée par M Oger et Mme Volant dans les prochains jours.

La mairie est en attente de réponse.

Cantine (problème de quantité)

Certains enfants se plaignent de ne pas manger assez (notamment au deuxième service). Pourtant, tous les jours, une certaine quantité de nourriture est jetée (différente selon les plats proposés) ! Il est constaté que certains enfants ne mangent pas d'entrée et parfois, peu le plat (question de goût ?).

La commune est en réflexion pour un circuit court et la mutualisation avec le collège (demi-pension au collège à reconstruire). Une réunion est prévue pour voir s'il serait envisageable que les plats soient cuisinés au collège et livrés directement (Des produits frais, de producteurs locaux respectant les normes bio, seraient cuisinés sur place). M Borzucki rappelle que les repas sont constitués par rapport à un programme alimentaire national : ils n'ont pas le choix des menus.

Pour les problèmes ponctuels de surfacturation, les parents doivent s'adresser à la mairie.

Ordinateurs (point)

Le rattachement au « projet numérique » du collège n'est pas possible. Un appel à projet est lancé par le ministère (dotation/financement de la moitié d'une classe mobile)

Le câblage des différentes classes est prévu : il n'y aura plus de salle informatique. Le but est que toutes les classes aient accès à internet et puissent effectuer des recherches selon besoin, dans toutes les disciplines. Sur les tablettes données, on ne peut pas faire de traitement de textes car il n'y a pas d'espace de stockage. Elles ne sont utiles qu'aux classes qui ont accès à internet. Le chargement de ces tablettes est un réel problème.

Chiens : Des parents viennent chercher leurs enfants accompagnés de leur chien. Il est rappelé que celui-ci doit être **tenu en laisse**, par mesure de précaution.

Horaire du CE et diffusion du compte-rendu du conseil d'école

Une fois par an, le CE a lieu à 18h, les 2 autres fois, il a lieu à 18h30.

Un mot sera mis dans les cahiers pour rappeler que le compte rendu est affiché et consultable sur le site de la mairie. Les parents qui le souhaiteraient sous forme papier peuvent en faire la demande par mail à la directrice (ce.0770304m@ac-creteil.fr) ou auprès de l'enseignant de leur enfant.

DATE du 3^{ème} conseil d'école : Le 08/06/2017 à 18h30

Levée de séance : 19h50

Secrétaire : Mme GUICHARD

La directrice : Mme Volant